

Interview de Monsieur François P. Châtelain,
Chef-suppléant du Service politique Est du DPF

1) Question

Avec l'indépendance de l'Inde le 15 août 1947 s'ouvre une nouvelle période dans les relations entre l'Inde et la Suisse. Vous, Monsieur Châtelain, qui vous occupez spécialement de ces relations au sein de notre Ministère des Affaires étrangères, le Département politique fédéral, pouvez-vous nous décrire en quelques mots leur aspect diplomatique.

Réponse

Ayant reconnu l'Inde le jour même de son indépendance, la Suisse décida quelque deux mois après d'établir des relations diplomatiques avec cet immense Etat conscient de son ancienne et vénérable culture, et qui avait été sous la souveraineté de la couronne britannique depuis la dissolution en 1858 de la compagnie orientale des Indes. D'emblée notre représentation diplomatique à la Nouvelle Delhi, aidée dans sa tâche par le Consulat général à Bombay et le Consulat à Calcutta (ce dernier ayant été fermé depuis lors), fut en mesure de renforcer les liens d'amitié entre les deux pays, de défendre les intérêts suisses de façon appropriée et d'encourager les échanges d'ordre général. Un traité d'amitié entre l'Inde et la Suisse fut d'ailleurs signé le 14 août 1948 dans la capitale indienne.

De leur côté, les missions diplomatique et consulaire de l'Inde en Suisse entretiennent les meilleurs rapports avec les autorités de ce pays.

Il convient peut-être de rappeler ici, comme un signe de l'heureux et harmonieux développement des relations entre l'Inde et la Suisse, la visite officielle à Berne du Premier Ministre Jawaharlal Nehru du 3 au 5 mai 1949 et sa visite de courtoisie au Conseil fédéral les 16 et 17 juin 1953.

Les deux pays ont évidemment quelque chose en commun : l'adoption de formules politiques fondées sur les principes de la démocratie, du fédéralisme, du sécularisme et de la tolérance, afin de combiner et préserver l'unité nationale avec une certaine autonomie des entités régionales dont plusieurs diffèrent entre elles par la race, la langue, la culture et la religion.

2) Question

Les relations économiques entre les deux pays se sont-elles également développées de manière satisfaisante ? En 1946, un an avant l'indépendance, les exportations de la Suisse à destination de l'Inde se montaient à 44,7 millions de francs suisses, les importations de la Suisse en provenance de l'Inde à 19,9 millions. Comment le commerce a-t-il évolué depuis lors ?

Réponse

Dépourvue de matières premières, sans accès à la mer mais très fortement industrialisée, la Suisse est un protagoniste convaincu de la liberté du commerce international et agit dans ce sens conformément au proverbe indien "Le monde est ma famille". C'est dans cet esprit que sa politique économique doit être comprise.

Les importations suisses de l'Inde n'ont cessé de croître ces vingt dernières années et représentaient à fin 1969 65,5 millions de francs suisses (22,5 pour les 4 premiers mois de 1970). Il s'agit principalement de pierres précieuses, de textiles et de thé.

Quant aux exportations suisses vers l'Inde, dont les machines, les produits chimiques et pharmaceutiques et les appareils et instruments de précision représentent l'essentiel, elles ont eu une évolution irrégulière pour atteindre 93,5 millions de francs suisses à fin 1969 (30,6 pour les 4 premiers mois de 1970).

Persuadé que ses échanges commerciaux avec l'Inde doivent être profitables aux deux pays, le Gouvernement suisse lui a consenti depuis 1960 deux crédits bancaires de transfert d'une valeur

globale de 210 millions de francs suisses devant faciliter la livraison à l'Inde de biens d'équipement destinés à la réalisation de projets qui, par leur nature, justifient une longue période d'amortissement. Une partie de ces fonds ont été mis à disposition par un groupe de banques suisses.

3) Question

Je crois que certaines maisons suisses ont ouvert des filiales en Inde ?

Réponse

Oui, sans doute. La collaboration d'entreprises industrielles et commerciales suisses avec l'Inde est réjouissante et s'inscrit dans le cadre d'un intérêt réciproque bien compris. Les principales maisons suisses de la branche pharmaceutique et chimique ont une filiale en Inde où l'une d'elle a même créé un institut de recherches médicales et pharmaceutiques. Dans des domaines annexes et dans celui des machines et machines-outils, etc., des maisons suisses d'importance y ont aussi des intérêts.

Cette collaboration est certainement appelée à se développer dans d'autres secteurs, l'industrie horlogère par exemple où l'on note aujourd'hui déjà des débuts encourageants pour la réalisation sans doute proche de projets encore à l'étude.

4) Question

Ces entreprises sont donc profitables à l'Inde comme à la Suisse. Qu'en est-il de l'aide au développement ou de la coopération technique, c'est-à-dire des projets qui visent exclusivement à accélérer le développement économique de l'Inde, sans rechercher aucun avantage pour notre pays ?

Réponse

La Suisse réalise bien que dans le monde moderne aucun pays ne peut être prospère dans l'isolement. Par conséquent, c'est son intérêt bien compris que de coopérer avec d'autres nations pour les aider dans leur développement économique. A toutes les autres

relations existant entre l'Inde et la Suisse sont donc venus s'ajouter ces dernières années des projets indo-suisse de coopération technique qui s'épanouissent à notre satisfaction mutuelle. Non seulement ces programmes sont intéressants pour leur impact économique, mais ils offrent aussi l'avantage que, dans une réalisation commune, des ressortissants suisses de conditions sociales diverses se familiarisent avec les us et coutumes de ressortissants indiens, apprenant ainsi à connaître leur riche culture.

Sans parler ici des projets proprement dits, qu'il suffise de rappeler que l'Inde est le premier bénéficiaire parmi les pays aidés par la coopération technique suisse. Tant du Gouvernement que d'organisations privées suisses, elle a reçu 22,7 millions de francs suisses de 1962 à 1969. Il est en outre prévu de lui réserver 14 millions de francs suisses du crédit-cadre de 180 millions voté récemment par le Parlement fédéral pour la période 1970-1972. Parmi les principaux projets financés par le Gouvernement suisse, citons une station d'essais agricoles et d'élevage et un centre d'information agricole. De leur côté, les organisations privées suisses de coopération technique travaillent dans les domaines de la technique agricole, de la formation professionnelle, de la santé publique, etc.

5) Question

Il y a certainement de nombreux Suisses qui travaillent en Inde pour des firmes suisses ou qui collaborent aux projets de coopération technique. Quelle est la situation de la communauté suisse en Inde ?

Réponse

En effet, la communauté suisse en Inde est engagée dans ces branches d'activité. Elle compte aujourd'hui 605 personnes (double-nationaux compris), un peu moins qu'il y a quelques années. Les 2/3 de ces ressortissants suisses relèvent de l'arrondissement consulaire de Bombay, le reste de La Nouvelle Delhi.

CF/ba

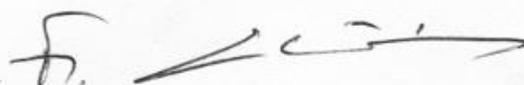
Berne, le 10 juin 1970

*p. B. 15. 57. Ind. 8.*Note au Chef du DépartementVisite du Président Giri

Dans le cadre d'émissions radiophoniques qui seront diffusées à réitérées reprises demain 11 juin, sur de nombreuses fréquences et en plusieurs langues, à l'occasion de la visite officielle en Suisse du Président Giri, le Service Suisse des Ondes Courtes m'a demandé de dire quelques mots sur nos relations avec l'Inde, sous forme d'interview.

Pour votre documentation, vous voudrez bien trouver ci-joint mon texte que j'ai enregistré hier en français et en anglais, la version allemande ayant été assurée par M. Stofer. Le SSOC diffusera des résumés en d'autres langues.

Service politique Est



(F.P. Châtelain)